

# Course Nature de L'Estuaire

DIMANCHE 23 AVRIL 2017



DEPART 9H15

18 Km

9 Km



1 KM 3 KM  
11H45

SALLE DES SPORTS  
PORCE

Inscriptions : [www.klikego.com](http://www.klikego.com)  
Courriel : [estuaireac44@gmail.com](mailto:estuaireac44@gmail.com)  
Renseignements : 06.05.49.87.71  
[www.estuaireac.com](http://www.estuaireac.com)  
<https://www.facebook.com/estuaireac>



Montoir  
Saint-Nazaire



## MERCI A NOS PARTENAIRES



Les nouveaux commerçants  
SAINT-NAZAIRE



Les nouveaux commerçants  
MONTAIR



BOULANGERIE PATISSERIE  
LERAT



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 23 Avril 2017

Course Nature de l'Estuaire

9km et 18km de sable, bois et côtier

**TARIFS 18 KM jusqu'au 21/04:**

Licencié FFA 10 €

Non licencié 12 €

**Le 22/04/2016 :**

Sur Place 13€ pour tous, le samedi dans votre magasin INTERSPORT Trignac

**TARIF 9 KM jusqu'au 21/04:**

Licencié FFA 6 €

Non licencié 8 €

**ATTENTION : Pas d'inscriptions sur place le jour de la course.**

***Obligatoire***

Pour les licenciés FFA présentation de la licence au retrait des dossards.

Pour les licenciés autre fédération et les non licenciés : certificat médical datant de moins d'un an et comportant la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition »

LICENCIE FFA  NON LICENCIE   
18 KM SUPER U  9 KM INTERSPORT Trignac

N° de licence ..... Club FFA.....Dépt. ....

Nom .....

Prénom ..... Sexe .....

Année de naissance .....

Adresse.....

.....

N° de Tél. (portable).....

E-Mail.....

En cochant cette case, je demande la non publication de mes données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur et sur celui de la FFA .

Bulletin à retourner accompagné du règlement par chèque à l'ordre de  
« Estuaire Athlétique Club » à l'adresse ci-dessous.

**Annie CAILLON 3, rue du Corps de Garde, Appart. 36, 44600 St-NAZAIRE**

Inscription en ligne : [www.klikego.com](http://www.klikego.com)

Renseignements: Par téléphone : 06.05.49.87.71

Par mail [estuaireac44@gmail.com](mailto:estuaireac44@gmail.com)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/estuaireac>

**Course Nature de l'Estuaire (Organisation : Estuaire Athletic Club)**

**Règlement des courses**

Article 1 : La 6ème édition aura lieu le dimanche 23 Avril 2017 sur le site du bois de Porcé de Saint-Nazaire.

Article 2 : Epreuves ouvertes aux licenciés et non-licenciés

Course 1 : 9h15 Masters, Seniors, Espoirs-Juniors, Masculins et Féminins --> 18km

Course 2 : 9h30 Masters, Seniors, Espoirs-Juniors, Cadets Masculins et Féminins -> 9km

Course 3 : 11h45 Ecole d'Athlétisme Année naissance (2008-2010) et Poussins (2006-2007) --> 1km

Course 4 : 12h00 Benjamins (2004-2005) et Minimes (2002-2003) --> 3km

**# Autorisation du représentant légal et autorisation de soins exigées pour les mineurs.**

Article 3 : La course est ouverte à toute personne de plus de 16 ans pour le 9km et 18 ans pour le 18km, homme ou femme, licencié ou non à la F.F.A.

Licenciés FFA : fourniture du N° de la licence de l'année en cours.

Les non licenciés fourniront un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Les licenciés présenteront leur licence à la remise du dossard

Article 4 : Les inscriptions aux 9km et 18km peuvent s'effectuer par courrier ou sur [www.klikego.com](http://www.klikego.com).

Inscriptions gratuites et sur place pour les courses 3 et 4. Pas d'inscription sur place le dimanche pour les courses 1 et 2.

Article 5 : La remise des dossards et des puces se fera dans votre magasin INTERSPORT Trignac, ZAC de la Fontaine au brun, le samedi 22 Avril de 10h30 à 18h et le dimanche 23 Avril de 7h à 9h00 à la salle des sports de Porcé ( 44600 Saint-Nazaire).

Article 6 : Des VTT signaleront la tête de la course et la sécurité est assurée par des commissaires de course le long du parcours.

Les concurrents devront respecter le code de la route. Aucun accompagnateur n'est accepté sur le parcours.

Article 7 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : Par respect pour l'environnement et pour l'esprit de la course nature, les concurrents sont invités à déposer les gobelets ou autres déchets dans les poubelles prévues à cet effet, ou à les garder avec eux.

Article 9 : Récompenses aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes du 9km et du 18km, au premier homme et à la première femme de chaque catégorie et de chaque course (cadet(te)s du 9km ; Juniors ; seniors ; M1 à M5 des 9km et 18km) : récompenses non cumulables.

Article 10 : Droit d'image : Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la manifestation sportive.

Article 11 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.

Article 13 : Les organisateurs ont la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, sans remboursement des inscriptions.